

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 3 OCTOBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Trois du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Solange BARBIN (excusée) – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU
BUDGET 2017
DE LA VILLE DU GOSIER**

CM-2017-5S-DAF-73

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération du n° CM-2010-1S-SF-02 du 18 février 2010 qui approuve le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

Vu la délibération n°CM-2016-9S-DAF-88 du 22 décembre 2016 qui approuve le budget primitif 2017 de la ville du Gosier ;

Vu la délibération n° CM-2017-3S-DAF-40 en date du 13 juin 2017 qui approuve le budget supplémentaire 2017 de la ville du Gosier ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 septembre 2017 ;

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget 2017 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De voter la décision modificative 2017 de la collectivité conformément au tableau ci-après :

Section de Fonctionnement

Fonctionnement	Propositions nouvelles		Total
	Augmentations	Diminutions	
DÉPENSES			
Chapitres			
011 - Charges à caractère général	454 200,00 €		
012- Charges de personnel	940 000,00 €		
65 - Charges de gestion courante	138 000,00 €		
67- Charges exceptionnelles	5 500, 00 €		
014-Atténuations de produits	256 000,00 €		
022- Dépenses imprévues		1 496 675,00 €	
042 - Opérations d'ordre	500,00 €		
023- Virement à la section d'investissement		417 525,00 €	
Total	1 794 200,00 €	1 914 200, 00 €	-120 000,00 €
RECETTES			
Chapitres			
70 - Produits des services du domaine	70 000,00 €		
73 - Impôts et taxes			
74-Dotations et fonds divers		150 000,00 €	
75 - Produits divers de gestion courante		370 000,00 €	
013- Atténuations de charges	330 000,00 €		
Total	400 000,00 €	520 000,00 €	-120 000,00 €

Section d'Investissement

Investissement	Propositions nouvelles		Total
	Augmentations	Diminutions	
DÉPENSES			
20-Immobilisations incorporelles			
204- Subventions d'équipement versées	22 810,00 €		
21-Immobilisations corporelles	182 890,00 €		
00120 -Extension du cimetière		150 000, 00 €	
00123- Eugène Alexis		543 500,00 €	
16/01- Réfection du stade municipal		750 000,00 €	
16/02- Aménagement espace ludique à Leroux		259 225,00 €	
16/03- Aménagement du palais des sports			
16/04- Mise aux normes de la cuisine centrale		394 000,00 €	
16/05- Construction des ateliers du pôle administratif	900 000,00 €		
16/06- Réalisation d'un gymnase			
16/07- Modernisation de la médiathèque		225 000,00 €	
16/08 Papi			
17/01: Ecole numérique			
17/02: Rénovation éclairage public	25 000,00 €		
17/03: Terrains de basket de Belle Plaine	50 000, 00 €		
17/04 : extension des carbets	25 000, 00 €		
0047- Travaux dans les écoles			
0024 - Aménagement Anse Canot			
TOTAL	1 205 700,00 €	2 321 725,00 €	-1 116 025,00 €

RECETTES			
001 - 001 Solde d'exécution reporté			
10- 10222- FCTVA			
10-1068- Excédent de fonctionnement capitalisé			
13-Subventions	23 000, 00 €	140 000,00 €	
16-1641- Emprunts		1 500 000,00 €	
042- amortissement des immobilisations			
021- Virement de la section de fonctionnement		417 525,00 €	
0005- Rhi Grand-Baie			
00120 -Extension du cimetière			
00123- Eugène Alexis	1 390 000,00 €		
16/01- Réfection du stade municipal		500 000, 00 €	
16/02- Aménagement espace ludique à Leroux		70 000, 00 €	
16/03- Aménagement du palais des sports			
16/04- Mise aux normes de la cuisine centrale		77 000, 00 €	
16/05- Construction des ateliers du pôle administratif	147 000, 00 €		
16/06- Réalisation d'un gymnase			
16/07- Modernisation de la médiathèque	28 500,00 €		
16/08 - PAPI			
17/01: Ecole numérique			
17/02: Rénovation éclairage public			
17/03: Terrains de basket de Belle Plaine			
17/04 : extension des carbets			
0047- Travaux dans les écoles			
0024 - Aménagement Anse Canot			
Total	1 588 500, 00 €	2 704 525,00 €	-1 116 025,00 €

Equilibre global de la décision modificative n°2 au budget 2017

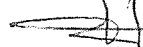
SECTIONS	Propositions nouvelles		Total
	Augmentations	Diminutions	
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	1 794 200, 00 €	1 914 200, 00 €	-120 000,00 €
RECETTES	400 000, 00 €	520 000,00 €	-120 000,00 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	1 205 700,00 €	2 321 725,00 €	- 1 116 025,00 €
RECETTES	1 588 500,00 €	2 704 525,00 €	- 1 116 025,00 €
TOTAL RECETTES			-1 236 025,00 €
TOTAL DEPENSES			-1 236 025,00 €

<p>Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le</p> <p align="center">04 OCT. 2017</p> <p>Et publication ou notification le</p> <p align="center">05 OCT. 2017</p>
--

Fait et délibéré à Gosier, le 3 octobre 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire ~~en l'absence~~
Le Premier Adjoint,



- José SEVERIEN



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative n2 au budget 2017 de la ville du Gosier

Date de transmission de l'acte : 04/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2017

Numéro de l'acte : CM20175SDAF73 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20171003-CM20175SDAF73-DE

Date de décision : 03/10/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)